



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ / REFUSE

A l'unanimité A la majorité

OUI

NON

BLANC

NUL

ABSTENTION

**Préavis N° 33
relatif au budget 2024 de l'EIPT**

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 04.12.2023

Le Président :


Guillaume Bénard



La Secrétaire :


Anne-Sophie Nuoffer



COMMUNE DE TANNAY

Commune de Tannay

Municipalité

Préavis N° 33/23

au Conseil communal

Préavis relatif à au budget 2024 de l'EIPT

Délégué municipal : Claus Hässig

Tannay, le 7 novembre 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le préavis n° 33 a pour objet le budget de fonctionnement 2024 du nouveau port du Torry. Il s'agit du premier budget pour une année budgétaire complète après l'ouverture du port fin juin 2023.

Rappel

En novembre 2019, les Conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente intercommunale pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT). Une convention définit les principes de base de la collaboration entre les deux communes et prévoit, entre autres, que la commune de Tannay soit la commune boursière pour la gestion des comptes du nouveau port. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes de fonctionnement de Tannay, a été créée pour l'EIPT. Cette comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des communes (RCCom; RSV 175.31.1).

En mars 2021, le Conseil communal de Tannay a accepté le préavis no 61 accordant un crédit de 3'250'000 CHF pour la construction et les aménagements du port intercommunal. Un montant identique a été voté par le Conseil communal de Mies. Le budget de construction du port s'élève en effet à 6'500'000 CHF.

Les travaux de construction du nouveau port ont démarré en janvier 2022. Après 18 mois de travaux, le nouveau port a pu être ouvert fin juin 2023.

Le préavis ci-présent porte sur le fonctionnement du nouveau port et non pas sur sa construction. Le bilan des coûts de construction sera présenté ultérieurement lors de la clôture du préavis de financement de cette construction susmentionné.

Le budget 2024 et le préavis y relatif ont été approuvés par le Comité de l'EIPT dans sa séance du 31 octobre 2023.

Budget

Le budget 2024 prévoit les charges et revenus suivants :

• Total des charges	CHF	148'030.00
• Total des revenus	CHF	272'200.00
• Excédent de revenus	CHF	124'170.00
		=====

Cet excédent de revenus servira à rembourser les communes de Tannay et Mies pour l'amortissement de la construction, conformément à la convention intercommunale et aux préavis votés. Les coûts de construction du port seront en effet financés sur 50 ans par les recettes de location des places d'amarrage.

L'excédent sera versé à parts égales aux deux communes lors du bouclage des comptes 2024.

Certaines charges de fonctionnement du port sont encore estimatives. Les coûts de consommation d'électricité ou d'eau sont établis selon l'expérience faite dans d'autres ports du Léman.

Au poste 2 Finances figure le paiement des intérêts de l'emprunt des deux communes pour financer la construction du port. Ce montant est de 65'000 CHF réparti à parts égales au bénéfice des communes. Une autre charge de l'EIPT est la contribution de 6'500 CHF versée à la commune de Tannay pour la dédommager comme commune boursière.

Au poste 4 Travaux on trouve notamment les recettes de 262'000 CHF pour les taxes d'amarrage qui seront perçues pour la première fois dans leur intégralité.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Tannay

vu le préavis n° 33/23 relatif au budget 2024 de l'EIPT
vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le budget de l'EIPT pour l'année 2024 tel qu'il vous est présenté.

Adopté en séance de Municipalité du 7 novembre 2023, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff



Annexe : Budget 2024 de l'EIPT

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Tableau du budget au 31.12.2024

Edition du 22 novembre 2023

Tableau du budget

		Budget 2024		Budget 2023	Comptes 2022
		Charges	Revenus		
1	Administration générale	16'030.00	200.00	10'050.00	235.50
				-50.00	
11	Administration	1'000.00		500.00	
111.3069.001	FRAIS DIVERS	1'000.00		500.00	
12	Service de l'économat	2'000.00		3'500.00	
120	Service de l'économat	2'000.00		3'500.00	
120.3101	IMPRIMES & FOURNITURES BUREAU	1'000.00		3'000.00	
120.3102	LIVRES-JOURNAUX-ANNONCES	1'000.00		500.00	
14	Service des intérêts généraux	13'000.00		6'000.00	235.50
140	Service des intérêts généraux	13'000.00		6'000.00	235.50
140.3170	FRAIS RECEPTIONS & MANIFESTATIONS	10'000.00		3'000.00	98.00
140.3181	FRAIS DE PORTS	1'000.00		1'000.00	137.50
140.3185.001	HONORAIRES DIVERS	2'000.00		2'000.00	
16	Tourisme	30.00	200.00	50.00	
				-50.00	
160	Tourisme	30.00	200.00	50.00	
				-50.00	
160.3191	RETROCESSION TAXE SEJOUR	30.00		46.25	
160.3909	IMPUTATION TAXE REG. TAXE SEJOUR 15%			3.75	
160.4067	TAXES SEJOURS NUITEES		200.00	-50.00	

EIPT

Tableau du budget

		Budget 2024		Budget 2023	Comptes 2022
		Charges	Revenus		
2	Finances	76'500.00		43'500.00	1'039.95
20	Comptabilité générale - caisse - contentieux	10'500.00		10'000.00	1'000.00
200	Comptabilité générale	10'500.00		10'000.00	1'000.00
200.3184	FRAIS CONTENTIEUX	1'000.00		500.00	
200.3185.001	HONORAIRES FIDUCIAIRE	3'000.00		3'000.00	1'000.00
200.3185.002	HONORAIRES PREST. BOURSE COMM. TANNAY	6'500.00		6'500.00	
22	Service financier	66'000.00		33'500.00	39.95
220	Service financier	66'000.00		33'500.00	39.95
220.3183	FRAIS BANCAIRES	1'000.00		1'000.00	39.95
220.3222	INTERETS S/EMPRUNT			32'500.00	
220.3290.001	AUTRES INTERETS COMMUNE DE TANNAY(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00			
220.3290.002	AUTRES INTERETS COMMUNE DE MIES(Int. 1% annuel emprunt commune à rbser)	32'500.00			

Tableau du budget

		Budget 2024		Budget 2023	Comptes 2022
		Charges	Revenus		
4	Travaux	55'500.00	272'000.00	96'000.00 -130'000.00	498.35
47	Cours d'eau, rives,ports, zone lacustre	55'500.00	272'000.00	96'000.00 -130'000.00	498.35
472	Port	55'500.00	272'000.00	96'000.00 -130'000.00	498.35
472.3114	ACHATS DE MACHINES, MATERIEL D'ENTRETIEN	5'000.00		1'000.00	
472.3121	ACHAT ET CONSOMMATION EAU	1'000.00		1'000.00	
472.3123	ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE	4'000.00		4'000.00	
472.3154	ENTRETIEN DES MACHINES ET MATERIEL ENTR.	5'000.00		5'000.00	
472.3185	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	15'000.00			
472.3186.001	ASSURANCES	1'000.00		5'000.00	
472.3189	FRAIS DIVERS	5'000.00		6'000.00	498.35
472.3191	TVA -S/ENCAISSEMENTS(7.7%, dès 2024 augm. 8.1%)	19'500.00		10'000.00	
472.3329.001	AMORTISSEMENTS			64'000.00	
472.4272.001	LOCATIONS PLACES D'AMARRAGE		262'000.00	-120'000.00	
472.4342.002	TVA S/ENCAISSEMENTS LOCAT TAXES AMARRAGE(7.7 dès 2024 augm. 8.1%)		10'000.00	-10'000.00	

EIPT

Récapitulation par direction

		Budget 2024		Budget 2023	Comptes 2022
		Charges	Revenus		
1	Administration générale	16'030.00	200.00	10'050.00 -50.00	235.50
2	Finances	76'500.00		43'500.00	1'039.95
4	Travaux	55'500.00	272'000.00	96'000.00 -130'000.00	498.35
Totaux		148'030.00	272'200.00	149'550.00 -130'050.00	1'773.80 0.00
Excédent de charges				19'500.00	1'773.80
Excédent de revenus		124'170.00			
		272'200.00	272'200.00	149'550.00 149'550.00	1'773.80 1'773.80